

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 19 mai 2025**

Le **dix-neuf mai deux mille vingt-cinq**, à vingt heures, se sont dans la Salle du Conseil, 3 square René GOUJON, 49125 CHEFFES, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cheffes sur la convocation et la présidence de **M. Marc DUTRUEL**, Maire.

Sont présents :

DUTRUEL Marc, BOUJU Delphine, BLONDET Jacques, FEDERKEIL Françoise, LECLERC Patrick, CADEAU Michel, CERVAL Alain, DOS SANTOS Virginie, DURAND Jacques, FRADIN Mélinda, LÉGARÉ Roselyne LERAY Ludovic, PORTIER Jocelyne, POUX Laurent et RENAUDON Audrey

Absent :

M BLONDET Jacques, M CERVAL Alain, Mme FEDERKEIL Françoise, Mme DOS SANTOS Virginie, Mme RENAUDON Audrey

Pouvoir :

Mme FEDERKEIL Françoise à M PORTIER Jocelyne
Mme DOS SANTOS Virginie à M DURAND Jacques
M CERVAL Alain à M DUTRUEL Marc
M BLONDET Jacques à M CADEAU Michel

Date de la convocation : 13/05/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 10

Conseillers votants : 14

Secrétaire de séance : M CADEAU Michel

Date de publication : 20/05/2025

Heure début de réunion 20h00

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal en date du 14 avril 2025 est voté à l'unanimité.

CM 2025-05-19-01 Finances communales – Budget principal – décision modificative N°1

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil qu'il y a nécessité de procéder à un virement de crédits afin de pouvoir payer la caution de la carte permettant d'obtenir du béton à la centrale.

Afin de pallier d'éventuelle autres dépenses, il est demandé au Conseil municipal de prendre 500 € au compte 2188 et de les imputer au compte 275

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BP 2025

Investissement					
Nature	Dépenses	TOTAL BUDGET	DM N°1	Recettes	BP + REPORT
		N		N	N
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		0,00		024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		55 936,85		10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	192 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		35 000,00		13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	44 444,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		59 200,00		16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		763 062,45	-500,00	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS				20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			500,00	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
				45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
002 RESULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT				001 RESULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	342 359,26
Mouvement d'ordre					
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION				021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	255 020,02
041 OPERATIONS PATRIMONIALES		7 718,21		040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	8 300,00
Total Dépenses		920 917,51	0,00	Total Recettes	842 123,28
					0,00

Fonctionnement					
Nature	Dépenses	TOTAL BUDGET	DM N° 1	Recettes	BP + REPORT
					N
011 CHARGES A CARACTÈRE GENERAL		289 140,23		013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 197,73
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS		389 166,37		70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	117 421,31
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS		426,00		73 IMPOTS ET TAXES	576 799,63
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		69 077,14		74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	201 966,05
66 CHARGES FINANCIERES		24 855,95		75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	23 593,11
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00		76 PRODUITS FINANCIERS	
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		0,00		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 766,66
				002 RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	140 351,71
Mouvement d'ordre					
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		255 020,02		040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		9 243,25		041 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	17 097,26
043 OPÉRATION D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION FONC				043 OPÉRATION D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION FONC	
		1 036 928,96	0,00		1 085 193,46
					0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la décision modificative n° 1.

CM 2025-05-15-02 Finances communales – Budget principal – convention de mise à disposition de personnel de la commune de Seiches

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été demandé à la commune de Seiches de mettre à disposition de la Mairie de Cheffes un agent afin d'assurer la gestion de l'urbanisme et l'état civil en l'absence de Florie à raison d'une demi-journée voire une journée.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de pouvoir signer la convention de mise à disposition

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Seiches.

CM 2025-05-19-03 Finances communales – Fonds de concours CCALS

Un fonds de concours 2024 a été alloué à la commune de Cheffes pour un montant de 34 444 €. Cette somme pourrait permettre le règlement du véhicule acheté pour un montant de 44 325 € HT. Il est demandé au conseil municipal de valider le fléchage dudit fonds de concours et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents en vue de son obtention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ce fonds de concours.

CM 2025-05-19-04 – Mise en place d'une stratégie legs, donations et assurances – vie en faveur de la commune

Considérant un contexte national marqué par la baisse continue des dotations de l'État et l'incertitude quant à leur évolution future, les collectivités locales doivent faire face à une augmentation constante de leurs charges et de leurs responsabilités : entretien et mise aux normes du patrimoine, services à la population, transition écologique, sécurité, accessibilité, ou encore développement culturel et éducatif. Cette pression budgétaire, désormais structurelle, impose aux communes de repenser leurs leviers de financement. C'est dans cette dynamique que notre collectivité entend, de manière à la fois innovante, rigoureuse et respectueuse de l'intérêt général, identifier et mobiliser de nouvelles sources de recettes, lorsque celles-ci sont pertinentes et porteuses de sens. Le développement des ressources issues de fonds privés constitue aujourd'hui une piste sérieuse et responsable pour compléter nos moyens d'action, sans alourdir la fiscalité locale.

Considérant que l'Association des maires et Présidents d'EPCI du Maine-et-Loire (AMF49) a confié à la société COM&SENS TERRITOIRES une prestation appelée LEGS&MOI portant sur le développement des libéralités (legs, donations, assurances-vie) pour les communes de Maine-et-Loire adhérentes de l'AMF49 ;

Considérant que cette prestation inclue un certain nombre de services par COM&SENS TERRITOIRES : une communication spécifique ciblée pour chaque commune, un accompagnement dans les relations donneurs et testateurs caractérisées par des conseils et un accompagnement technique et humain sur mesure, une aide à la gestion administrative et juridique des dossiers, de la formation et un accompagnement des Communes leur permettant de devenir autonome sur le sujet à l'expiration d'un délai de trois ans.

Considérant l'opportunité de mener à bien une stratégie legs, donations et assurances-vie afin d'accroître les ressources de la Commune, d'augmenter sa capacité d'investissement et ainsi de favoriser le développement et l'attractivité de son territoire ;

Considérant que la prestation de COM&SENS TERRITOIRES proposée par l'AMF49 aux communes adhérentes à l'association est assortie d'une charte éthique apportant toutes les garanties attendues en la matière ;

Considérant que la prestation de COM&SENS TERRITOIRES figurant à l'annexe 1 de la présente délibération proposée aux communes adhérentes de l'association, est portée financièrement par l'AMF49.

Considérant que chaque commune adhérente à l'AMF49 souhaitant bénéficier de cette prestation doit délibérer en ce sens ;

Considérant que cette prestation peut être assortie, le cas échéant, de différentes options complémentaires et payantes figurant à l'annexe 2 de la présente délibération, que la levée de ces options est soumise à la libre appréciation de chaque commune et nécessitera une délibération spécifique ;

Il est demandé au Conseil Municipal

D'Approuver le principe visant à solliciter des fonds privés pour accroître les ressources de la Commune ;

D'Approuver l'offre de COM&SENS TERRITOIRES proposée par l'AMF49 aux communes adhérentes et figurant à l'annexe 1 de la présente délibération, précise que cette offre permet de mener à bien une stratégie legs, donations et assurances-vie pour accroître les ressources de la commune et sa capacité d'investissements afin de favoriser le développement et l'attractivité de son territoire ;

D'Approuver la charte éthique assortie à l'offre susvisée.

D'Autoriser le Maire à prendre toutes mesures permettant de concourir à la mise en place de la stratégie legs, donations et assurances-vie figurant à l'annexe 1 de la présente délibération et désigne le Maire, référent en charge de la mise en place de la stratégie libéralités de la commune.

D'indiquer qu'une délibération spécifique sera nécessaire dans l'hypothèse où la commune souhaite lever une des options proposées à la prestation initiale et figurant en annexe 2 de la présente délibération

VOTE :

Pour : 13

Contre : 1

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal, à la majorité, adopte la présente délibération

CM 2025-05-19-05 – Election 2026 au sein de la CCALS – Proposition d'un accord local

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L 5211-6-1,

Vu l'arrêté préfectoral N° DRCL/BSFL/2016-149 portant fusion des communautés de communes des Portes de l'Anjou, de Loir et Sarthe et du Loir

Considérant la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédent celle du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant les dispositions sur la définition et la répartition des sièges au conseil communautaire qui prévoient deux possibilités :

- Attribution des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne aux communes membres de l'Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI), en fonction du tableau fixé au III de l'article L 5211-6-1 du CGCT, garantissant une représentation essentiellement démographique, (**dispositions de droit commun**). A l'issue de cette opération, les communes n'ayant obtenu aucun siège se voient attribuer un siège de manière forfaitaire afin d'assurer leur représentation au sein de l'EPCI.

(L'application du droit commun détermine ainsi pour la CCALS un nombre de siège égal à 35)

Ou

- Attribution des sièges issue d'un **accord local** approuvé à la majorité qualifiée (par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale par les conseils municipaux des communes membres).

Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

Considérant que la répartition des sièges doit être adoptée avant le 31 août 2025 par les conseils municipaux dans le cadre d'un accord local et que, de plus, :

- chaque commune dispose d'au moins un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;
- le nombre total des sièges ne pouvant, excéder de 25 % celui résultant de l'application du III de l'article L.5211-6-1 du CGCT (répartition des sièges en fonction de la population),
- La part des sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarte de plus de 20 % par rapport à son poids démographique dans la communauté de communes.

Le plafond de 20 % peut cependant être dépassé dans deux cas : lorsque l'accord local conduit à réduire l'écart qui résulte de la répartition automatique des sièges et lorsqu'un second siège

Cheffes

de rêves et d'eau

est attribué à une commune pour laquelle la répartition automatique conduit à lui attribuer un seul siège à la représentation proportionnelle.

Vu l'avis informel du bureau communautaire en date du 17 avril proposant de retenir l'accord local fixant le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe en application des dispositions de l'article L.5211-6-1 du CGCT, à **43 sièges**,

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'approuver l'accord local** permettant de retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du futur conseil communautaire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe **égal à 43 (quarante-trois)**.
- De donner son accord pour fixer leur répartition entre les communes membres actuels, **comme suit**:

Communes	Accord local
	43 sièges
TIERCE	6
MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY	5
DURTAL	5
JARZE VILLAGES	4
SEICHES/LOIR	4
CORZE	3
ETRICHE	2
HUILLE-LEZIGNE	2
MARCE	2
LES RAIRIES	2
CHEFFES	2
BARACE	1
CHAPELLE SAINT LAUD	1
CORNILLE LES CAVES	1
MONTIGNE LES RAIRIES	1
MONTREUIL/LOIR	1
SERMAISE	1
Total	43

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- **Approuve l'accord local** permettant de retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du futur conseil communautaire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe **égal à 43 (quarante-trois)**.
- Donne son accord pour fixer leur répartition entre les communes membres actuels

A l'unanimité des conseillers présents.

Questions diverses :

PLUI : information sur le PLUI. Le PLUI a reçu un avis défavorable du service de l'état en particulier à cause des STECALS et du nombre de changements de destination.

Nous avons un dossier avec des cas à revoir.

L'enquête publique est en cours. Le texte soumis n'a pas pris en compte les remarques faites et les corrections demandées.

Pour les personnes qui ont acheté Carpa Trophy , le changement de destination n'a pas été accepté par la préfecture.

Les pompiers sont à la recherche de logement. URGENCE

La MAM : le terrain va être vendu par la CCALS dans le but de construire une MAM. Quid du stationnement et du parking.

Festival Electro : le Week -end de la pentecôte 7.8.9 juin avec les mêmes contraintes que l'an passé

Audit fonctionnement de la commune en cours.

Commission finances : le 3 juin pour fixer les tarifs APS et RS à 20 heures.

Foot : Patrick se rendra à la réunion de vendredi soir prochain en l'absence de Marc/.

Cimetière : On fait un appel d'offre et on ajoute la production du règlement du cimetière.

Le séminaire des élus le 6 juillet 2025 chez Marc : merci de vous inscrire auprès de Marc.

Les commissions :

Cadre de Vie :

- Réunion de la traversée du bourg. Les « tags » mis sur les trottoirs correspondent aux emplacements des petits bonhomme, des poteaux, un assis debout, bancs
Les enrobés beiges ne sont pas terminés reprise des travaux mi-juin.
Réception des travaux fin juin.
- Courant juin la réception des végétaux avec nouvelle plantation si nécessaire courant d'automne.
- Pas trop de retour négatif sur la mise en place des sens uniques rue des couasmes et rue du stade.
- Rdv vendredi matin : rdv pour tobogan au stade.
- Decolum : le devis pour les illuminations signé.
-

Commission communication

- Mélinda à travailler sur le livret du jeune élu. Elle demande que chaque conseiller actuel lui adresse une phrase sur le rôle de l'élu qu'elle pourrait inclure dans le livret.
- Le bulletin est en cours d'édition à distribution le week-end prochain
- Il y aura également le livret sur la commémoration du 8 mai.

Cheffes

de rêves et d'œuvres

- Exposition du club photo Rives sur Loir à la Chapelle le week-end dernier : 127 personnes sont venues avec de beaux échanges. Prochaine expo fin juin.
Les plantations au niveau de la chapelle et les belles réalisations de plantations dans le village ont été évoquées.
- L'école Fascilleau a reçu son premier « R » au niveau du tri.

Le tournoi de palet a rencontré un vif succès, 32 équipes étaient présentes.

Delphine BOUJU informe qu'elle souhaite repartir lors des prochaines élections. Elle commence à recevoir les personnes qui souhaitent l'accompagner dans cette nouvelle aventure. N'hésitez pas à prendre contact.

Prochain conseil le lundi 16 juin 2025 à 20 H

Plus de question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 15

Michel CADEAU

Marc DUTRUEL

Secrétaire

